

MAIRIE DE MOTREFF  
FINISTERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze  
le cinq juin  
à 18 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous la présidence de  
José LE GUELAFF Maire

Étaient présents : LE GUELAFF CAILLAREC FEAT EBREL HEMON LECHEVREL  
KERAVAL, DEMOUGE CONGREGTA HOURMAND DENIEL KERVOELEN GOIC  
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : LE PENNEC pouvoir de vote à Ebrel, LAUTROU pouvoir de vote à LECHEVREL

Mme GOIC a été élue secrétaire

***OBJET : Rénovation de l'ancienne mairie***

Le Maire présente le projet d'aménagement de l'ancienne mairie avec comme  
convenu un cabinet infirmier au rez de chaussée et 2 bureaux disponibles.  
A l'étage il serait possible de réaliser 2 logements locatifs dans le cadre de logements décentralisés  
du FJT comme prévu à l'origine de la construction du FJT de Carhaix. Ces logements seraient gérés  
par l'association Aile en charge du FJT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté.

***OBJET : Aménagement de la placette de Luzuverien pour accessibilité et sécurisation des arrêts  
de cars***

***Demande de subvention au titre des amendes de police***

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du projet d'aménagement de la placette de  
Luzuverien en vue de l'accessibilité et la sécurisation des arrêts de cars.

Il indique que le coût des travaux est estimé à 27 041 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le dossier établi
- sollicite du Conseil Général une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police
- s'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la commune
- autorise le Maire à signer les pièces comptables à intervenir.

**OBJET : Instruction des autorisations d'urbanisme**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Loi Alur met fin au 01 juillet 2015 à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes dotées d'un PLU et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Une première réunion de concertation sur le sujet a eu lieu entre les techniciens à Poher Communauté en janvier 2015 pour tenter de mettre en place une mutualisation du service.

En avril, le Maire de Carhaix nous informe que la mise en place d'un service commun n'est pas possible et il propose que la ville de Carhaix prenne le relais au travers d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite que ce service devienne communautaire

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur LE GOURRIEREC, agent technique, a obtenu son examen professionnel d'agent de maîtrise.

Le conseil municipal, par ce fait, modifie le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous

Filière	Grade (s)	Durée hebdomadaire de service	Date d'effet
Technique	<u>Création</u> Agent de maîtrise	Temps complet	01/01/2016
	<u>suppression</u> Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	01/01/2016

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui sont nommés par arrêté de l'autorité territoriale après avis de la commission paritaire à ces emplois seront inscrits au budget au compte 6411 et les crédits seront reconduits chaque année.

**OBJET : participation au financement du poste de psychologue**

La convention signée entre le Siasc et l'association Carhaix Relais pour la mise à disposition d'une psychologue arrive à son terme au 31 décembre 2015 et il est proposé aux différents conseils municipaux de se prononcer sur le renouvellement de leur participation pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour ce renouvellement qui en 2014 représente pour la commune de Motreff un coût de 788,17 euros.

## OBJET : Réforme des rythmes scolaires

M. Demouge fait part à l'assemblée du bilan positif de l'année 2014-2015.

Pour la rentrée 2015-2016, il a été décidé, en accord avec le comité de pilotage et le conseil d'école, de reconduire les TAP les mardis et jeudis de 15 à 16 h 30 en sachant que les APC auront lieu les mardis de 15 à 16 h 30 par rotation des élèves.

L'Atsem encadrera le cycle 1, les cycles 2 et 3 seront encadrés par l'employée communale titulaire du Bafa plus 1 animateur extérieur le mardi et 2 animateurs extérieurs le jeudi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition ci-dessus.

### OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits ci-dessous indiqués :

MP	IMPUTATION	Décisions Modificatives			Virements Internes		
		Date	Dépenses	Recettes	Date	Dépenses	Recettes
1	67 673 0 0 2 TITRES ANNULES	05/06/2015	50,00				
1	70 7067 0 0 4 REDEV ET DROITS DES SERV PERI-SC	05/06/2015		50,00			
	Totaux pour le 05/06/2015		50,00	50,00			
	D.I. : 0,00 R.I. : 0,00 D.F. : 50,00 R.F. : 50,00						

MP	IMPUTATION	Décisions Modificatives			Virements Internes		
		Date	Dépenses	Recettes	Date	Dépenses	Recettes
1	024 0 0 3 Produits de Cessions d'immobilis	06/06/2015		2 000,00			
1	21 2188 0 0 1 AUTRES IMMOB.CORPORELLES	06/06/2015	2 000,00				
	Totaux pour le 06/06/2015		2 000,00	2 000,00			
	D.I. : 2 000,00 R.I. : 2 000,00 D.F. : 0,00 R.F. : 0,00						

### MOTION ECOLE - CLASSE

Victor HUGO a écrit «Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligence humaine», nous y ajouteront modestement que nos communes leur fournissent le terreau nécessaire à l'accomplissement de cette tâche : école neuve, garderie périscolaire, mise en place des temps d'activité périscolaire, personnel qualifié...

Ce dernier a aussi dit « Ouvrez une école et vous fermerez une prison » ; il semble qu'en 2015 l'éducation nationale soit rattachée aux ministères de l'Intérieur et de la Justice !

Quoi dire quand la colère et l'indignation vous gagne, quand les calculatrices prennent le pas sur le bon sens, quoi dire quand en septembre prochain nous nous demanderons ce que nous allons faire de ce grand bâtiment autrefois lieu de vie qui sonne dorénavant sinistrement vide...

Ne venez plus nous prêcher la bonne parole, nous dire d'investir pour l'avenir de nos territoires, de ne pas être frileux... Vous venez fermer notre école ! Une école, vous rendez vous compte... Nos seuls projets devront -ils se résumer à un agrandissement du cimetière ?

Nous sommes élus pas liquidateurs de biens !

Une classe qui se ferme, une école qui se vide et c'est le cœur de la commune qui se serre, comme si la vie qui nous anime nous quitte peu à peu...

Ce pauvre Victor HUGO pourrait sortir une version moderne des misérables, et notre bon gavroche de chanter :

*Je suis tombé par terre,  
C'est la faute au ministère,  
Le nez dans le caniveau,  
C'est la faute à...*

Nous pouvons vous promettre des barricades, que nous baisseront pas les armes car la première des réussites c'est l'école, elle est obligatoire ! Jamais un déficit public ne devra commander à l'instruction, et de là à penser que ces décisions sont prises par des ignares incompetents dans la vie des territoires nous l'affirmons.

Vu que l'éducation nationale place d'abord les considérations financières avant le bien-être de nos enfants,

Considérant que l'éducation est une priorité pour nos communes rurales,

Considérant les investissements consentis par nos communes (humains, techniques et financiers),

Considérant qu'une fermeture de classe, d'école ou la suppression de poste d'enseignants est insupportable pour la vie de nos territoires,

Par solidarité avec les écoles actuellement concernées :

Le conseil Municipal demande le maintien de l'école dans son intégrité partout, que l'éducation nationale mette les moyens pour qu'il y ait une réelle égalité de traitement de nos enfants, rappelle que le Ministère de l'éducation nationale a fait de la place de l'enfant une priorité donc il doit pouvoir être scolarisé dans sa commune, souhaite enfin que la solidarité commune prime au lieu du pillage en règle des écoles rurales par des communes semi urbaines.

#### **Travaux :**

- Classe maternelle : le total des travaux s'élèvent à 17 952 euros ht et ils seront réalisés en juillet par les entreprises Le Guelaff, Le Teuff et Gicquel
- Panneaux de signalisation : l'entreprise Lacroix les fournira pour un montant HT de 4223 euros.

**Jurés d'assises :** Le Troadec Monfort Anne Marie et Favennec Joël

**Ecole :** portes ouvertes le 13 juin et dénomination officielle le 20 juin avec invitation de la population, des associations et des anciens enseignants

**Journée de l'environnement :** le 13 juin